

# Séance ordinaire du conseil municipal du 13 février 2023 à 19 h 30



**PAUL GERMAIN**

pgermain@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6239



**JOEY LECKMAN**

**District 1** : Secteurs Bon Air,  
Canadiana et Domaine  
Laurentien  
jleckman@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6301



**PIER-LUC LAURIN**

**District 2** : Secteurs Les  
Clos-Prévostois  
plaurin@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6302



**MICHEL MORIN**

**District 3** : Secteurs des  
Pins, Mozart et des  
Patriarches  
mmorin@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6303



**MICHÈLE GUAY**

**District 4** : Secteurs historique  
et PSL  
mguay@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6304



**SARA DUPRAS**

**District 5** : Secteurs  
des Chansonniers, Brosseau  
et Joseph  
sdupras@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6305



**PIERRE DAIGNEAULT**

**District 6** : Secteurs des  
Lacs Écho, René et Renaud  
pdaigneault@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6306

CONSEIL MUNICIPAL  
DE PRÉVOST

19H30

SÉANCE  
ORDINAIRE  
DU 13  
FÉVRIER





# **POINTS IMPORTANTS**

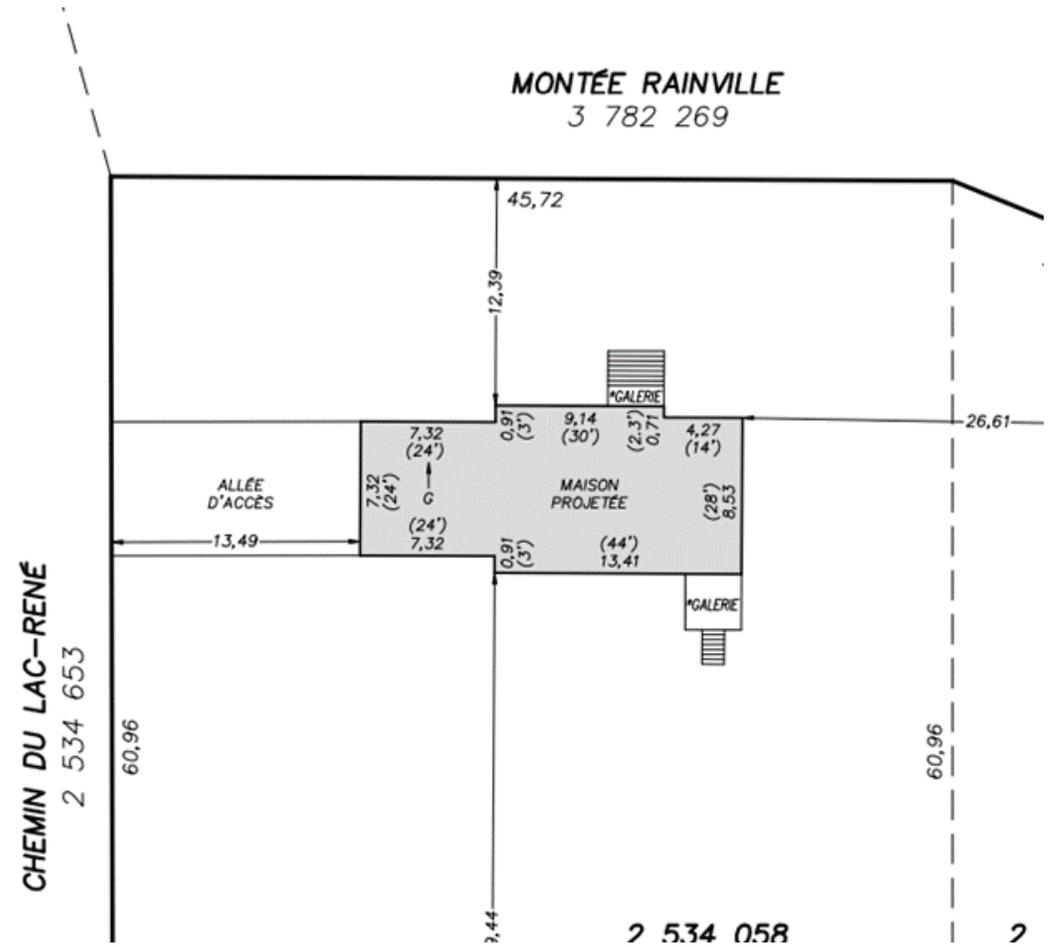
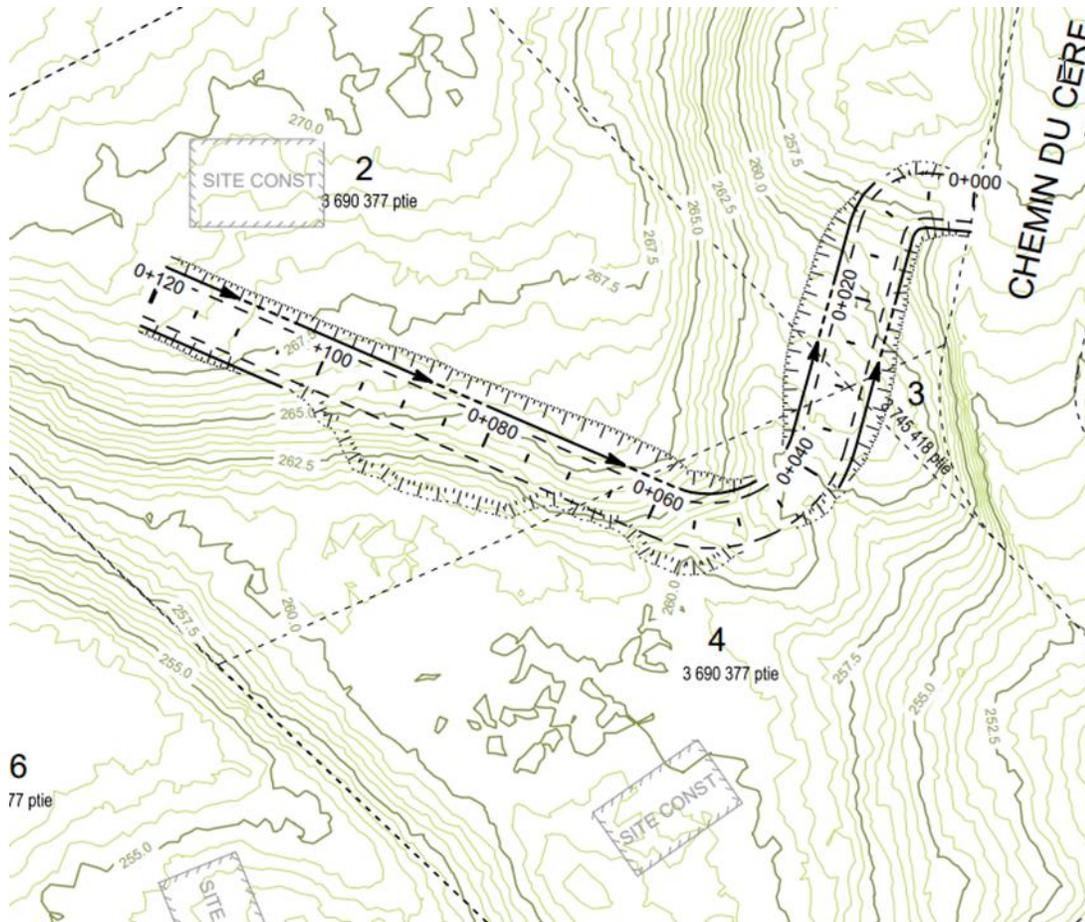
**3.4 Prévost protège ses immeubles patrimoniaux**

**6.1 Conversion des luminaires au LED**

**13.1 Programme « JeRénovÉco »**

**- Signification d'intérêt à Écohabitation**

# DÉROGATIONS MINEURES



# SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

A GO ON LIT

AGOL.CA

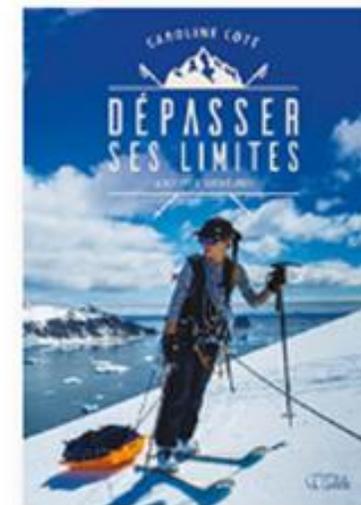
PASTILLE DE  
SAVEUR



DEMON SLAYER T.1  
Koyoharu Gotouge



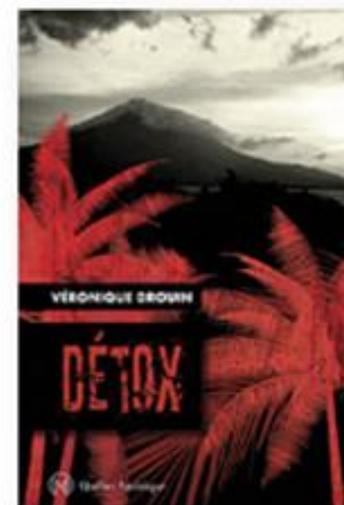
DES CHOSES FORMIDABLES  
Susin Nielsen



DÉPASSER SES LIMITES 6 RÉCITS  
D'AVENTURES  
Caroline Côté



DESTINATION FINALE T.1 :  
IMMERSION



DÉTOX  
Véronique Drouin



DON'T FAKE YOUR SMILE T.1  
Aoki Kotomi

### 1.3 Suivi des dossiers de la MRC de La Rivière-du-Nord et des divers organismes

# Nouvelles climatiques

-Les 8 dernières années ont été les plus chaudes enregistrées.

-Records de chaleur dans les océans en 2022.

-Exxon Mobil avait prédit la crise climatique il y a plus de 40 ans.

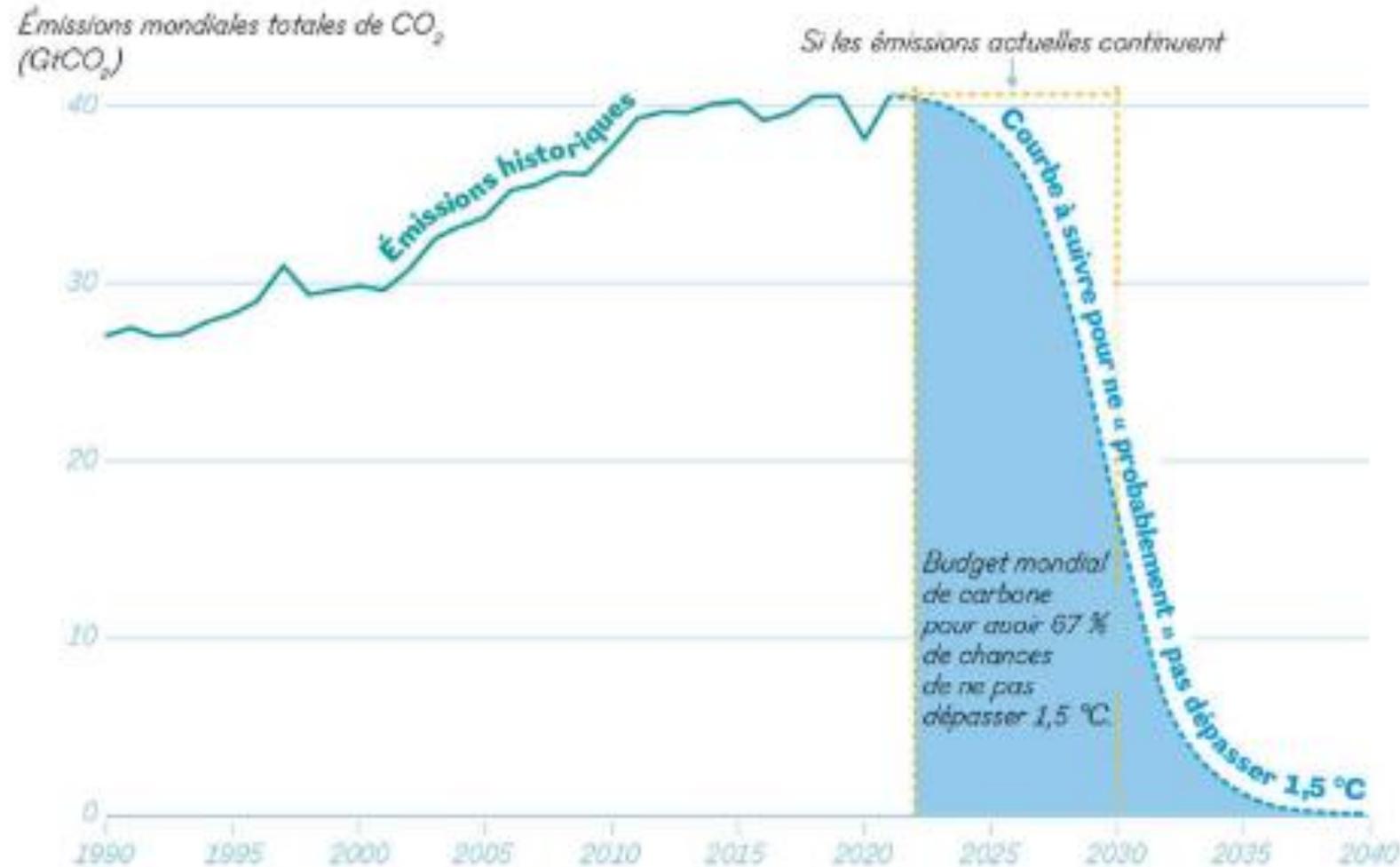
-La COP28 sera pilotée par le sultan Ahmed al-Jaber le PDG de la principale entreprise pétrolière nationale des Émirats arabes unis, l'Abu Dhabi National Oil Company.



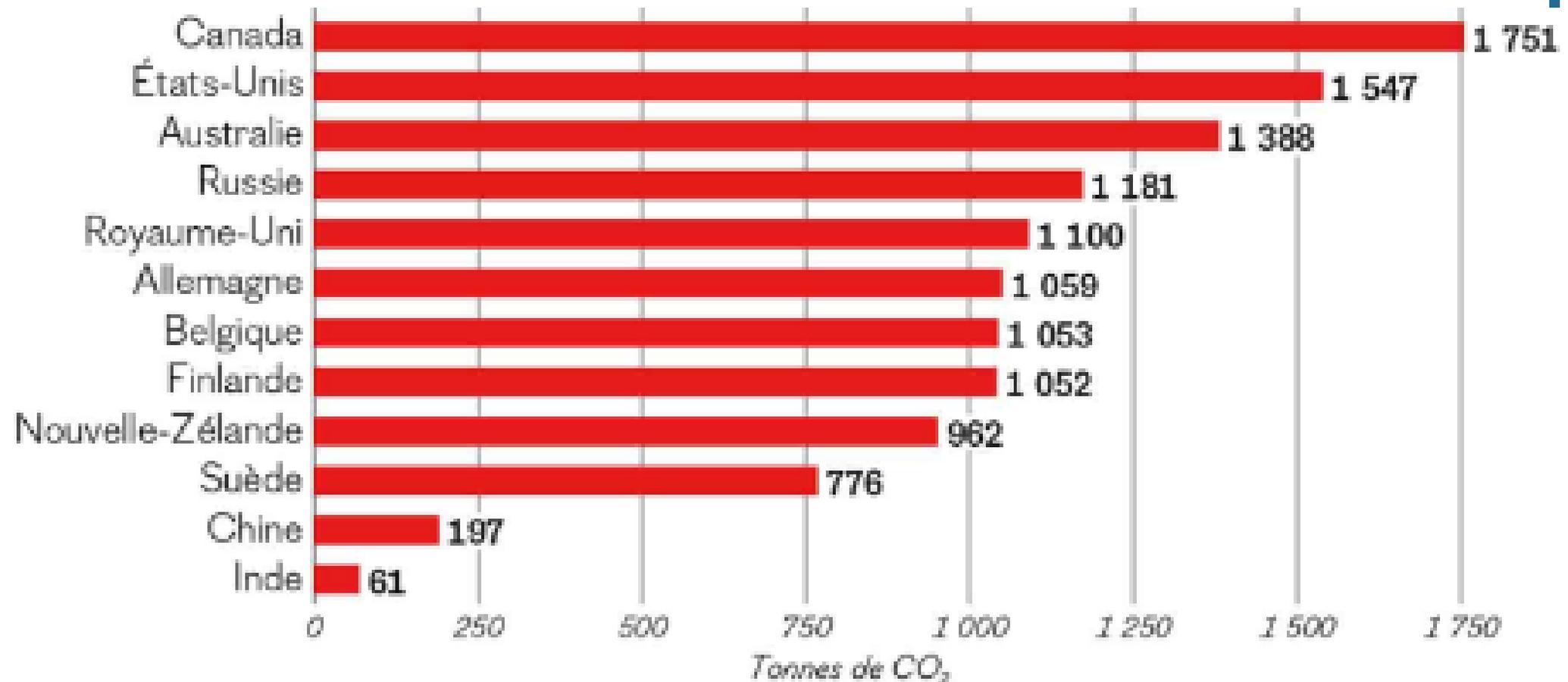
Agence France-Presse Le sultan Ahmed al-Jaber est le président-directeur général de la principale entreprise pétrolière nationale des Émirats arabes unis, l'Abu Dhabi National Oil Company.

# Budget CO2

50 % du CO2  
présent dans  
l'atmosphère a  
été émis depuis  
30 ans  
70%  
depuis 1970  
Solde 10 %



## Émissions de carbone cumulées (1850 à 2021) par population actuelle, pour les pays indiqués





Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

## 1.5 Adoption des procès-verbaux depuis la dernière séance ordinaire

### Procès-verbaux à adopter

- Séance ordinaire du 16 janvier 2023; et
- Séance extraordinaire du 23 janvier 2023.

# Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Gestion des affaires financières

## 2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 13 février 2023

<b>Déboursés</b>	
Numéro des chèques	Total des déboursés
59544 à 59767	1 306 061,79 \$

<b>Engagements</b>	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
66445 à 66644	1 734 339,24 \$

# Gestion des affaires financières

## 2.2 Établissement du terme de remboursement du règlement 753 décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de réfection et de construction de ponceaux et de drainage dans la Ville

*Le Règlement numéro 753 décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de réfection et de construction de ponceaux et de drainage dans la Ville et un emprunt nécessaire à cette fin prévoit que le financement se fait « sur une période maximale de vingt (20) ans ».*

Afin de procéder au financement de ce règlement, le terme du financement doit être déterminé. Il est donc décrété que le terme de financement est de vingt (20) ans.



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Gestion règlementaire

**3.1** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 818-1 modifiant le règlement 818 afin de réduire la dépense et l'emprunt et de spécifier la partie affectée à l'acquisition de terrains et la partie affectée à l'acquisition de bâtisses

- Le règlement 818-1 a pour but de réduire la dépense et l'emprunt et de spécifier la partie affectée à l'acquisition de terrains et la partie affectée à l'acquisition de bâtisses.
- Le règlement 818 a été adopté pour un montant total de 4 000 000 \$.
- L'emprunt est réduit pour un total de 3 600 000 \$ réparti comme suit :
  - 2 600 000 \$, sur une période de quarante (40) ans, pour l'acquisition de terrains
  - 1 000 000 \$, sur une période de vingt-cinq (25) ans, pour l'acquisition de bâtisses

# Gestion règlementaire

**3.2 et 3.3** Avis de motion et Adoption – Projet de règlement numéro 601-86 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser spécifiquement l'usage P103 (service de garde en garderie et garderies) sous la classe d'usage P1 (usages et services institutionnels, gouvernementaux et publics) dans la zone C-249



**Zone visée :** C-249  
**Zones contiguës :** H-247, C-248, P-250 et C-251

	<b>Zone visée</b>
	<b>Zones contiguës</b>

# Gestion règlementaire

## 3.4 Avis de motion – Règlement 821 relatif à la démolition d'immeubles

- Le règlement 821 a pour objet de régir la démolition de certains immeubles conformément au chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1.

# Gestion règlementaire

## 3.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 822 décrétant une dépense et un emprunt pour la conversion du réseau d'éclairage public au DEL

- Le règlement 822 a pour but de décréter une dépense et un emprunt pour la conversion du réseau d'éclairage public au DEL.
- Montant de l'emprunt : 670 000 \$
- Durée de l'emprunt : 10 ans

# Gestion règlementaire

**3.6 et 3.7** Avis de motion et Adoption – Projet de règlement numéro 601-87 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin de revoir les dispositions concernant l'usage mixte et l'usage multiple

- La démarche d'amendement est initiée afin de revoir des dispositions concernant l'usage mixte et l'usage multiple lorsqu'un bâtiment n'est pas desservi par les services d'aqueduc et d'égout ou seulement desservi par le service d'aqueduc;
- Cet amendement permettra de faciliter l'application de la réglementation;
- Les nouvelles dispositions réglementaires édictées s'appliqueront sur tout le territoire et dans toutes les zones de la Ville de Prévost.



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Gestion des contrats

## 5.2 Achat de chaises de bureau – Demande de prix RH-DP-2023-07 – Octroi de contrat

	<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant sans taxes</b>	<b>Montant avec taxes</b>
1	AFG ergo	19 788,75 \$	22 752,12 \$
2	Mobilier de bureau unique	Sans objet	

# Gestion des contrats

## 5.4 Achat de deux (2) afficheurs de vitesse

	<b>Fournisseur</b>	<b>Montant sans taxes</b>	<b>Montant avec taxes</b>
1	Consultants JMJ inc.	5 190,00 \$	5 967,20 \$

# Gestion des contrats

5.6 Enfouissement des déchets et des gros rebuts domestiques - Appel d'offres public ENV-SP-2023-01 - Octroi de contrat

	<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant de la soumission sans les taxes, sans redevances et sans indexation annuelle</b>	<b>Montant avec taxes</b>
<b>1</b>	WM Québec inc.	442 000,00 \$	509 189,50 \$



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# 6.1 CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES

<b>A) Description</b>	
Conversion du réseau d'éclairage public au DEL	
<b>B) Estimation des coûts – Travaux</b>	
Conversion luminaires	353 000,00 \$
Mise à niveau des porte-fusibles	210 000,00 \$
<b>Sous total – Travaux :</b>	<b>563 000,00 \$</b>
<b>C) Frais incidents</b>	
Imprévus (10 %)	56 300,00 \$
<b>Sous total – Frais incidents :</b>	<b>56 300,00 \$</b>
<b>Sous-total avant taxes :</b>	<b>619 300,00 \$</b>
Taxes nettes (4.9875 %) :	30 887,59 \$
Frais de financement ( $\pm 3$ %) :	19 507,95 \$
<b>Montant total :</b>	<b>669 695,54 \$</b>
<b>Montant total à financer (arrondi au millier) :</b>	<b>670 000,00 \$</b>

- Les économies d'énergie peuvent atteindre jusqu'à 70 %
- Investissement remboursé en 8,1 ans

Sur le plan environnemental, l'éclairage directionnel du DEL évite les pertes de lumière vers le ciel.

De plus, les équipements installés sont certifiés « ciel noir » et réduisent au maximum la pollution lumineuse émise par l'éclairage de rue.

# VRAI

Pendant combien de temps les luminaires de rue au DEL peuvent fonctionner efficacement ?

**La durée de vie d'une DEL est beaucoup plus longue que toutes les autres ampoules présentes sur le marché. Une DEL de qualité dure 100 000 heures, soit environ 25 ans.**

10 ans

15 ans

25 ans

# VRAI

Quelle est la température de la couleur de l'éclairage de rue au DEL ?

**La température de couleur se mesure en kelvins (K). Plus le nombre de kelvins est élevé, plus la lumière est froide. À l'inverse, plus le nombre de kelvins est faible, plus la lumière est chaude. La température de couleur de 3000 K est un bon compromis entre performance énergétique, visibilité, confort et bien-être dans l'espace public.**

- **Éclairage de rue conventionnel (HPS) : 2 100 K**
- **Éclairage de rue au DEL : 3 000 K**
- **Lumière de la lune : 4 100 K**
- **Lumière du jour : 6 500 K**

1 800 K

3 000 K

6 000 K

# TESTEZ VOS CONNAISSANCES

# VRAI

Quelles sont les économies d'entretien générées chaque année suite à la conversion au DEL d'un réseau d'éclairage de rue constitué de 225 luminaires ?

**La technologie DEL génère des économies d'énergie et d'entretien tout en offrant une grande qualité d'éclairage. Les économies d'entretien sont évaluées à 25\$ par luminaires chaque année.**

2 250 \$/an

3 375 \$/an

5 625 \$/an





Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Gestion des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

## 9.1 Camp de jour 2023 – Tarification

<b>Camp de jour 2023</b>		
<b>Tarif familial</b>	<b>Résident Coût / semaine</b>	<b>Non-résident Coût / semaine</b>
1 <sup>er</sup> enfant	145,00 \$	Aucun non-résident autorisé
2 <sup>e</sup> enfant	108,75 \$	
3 <sup>e</sup> enfant	72,50 \$	
4 <sup>e</sup> enfant	36,25 \$	



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

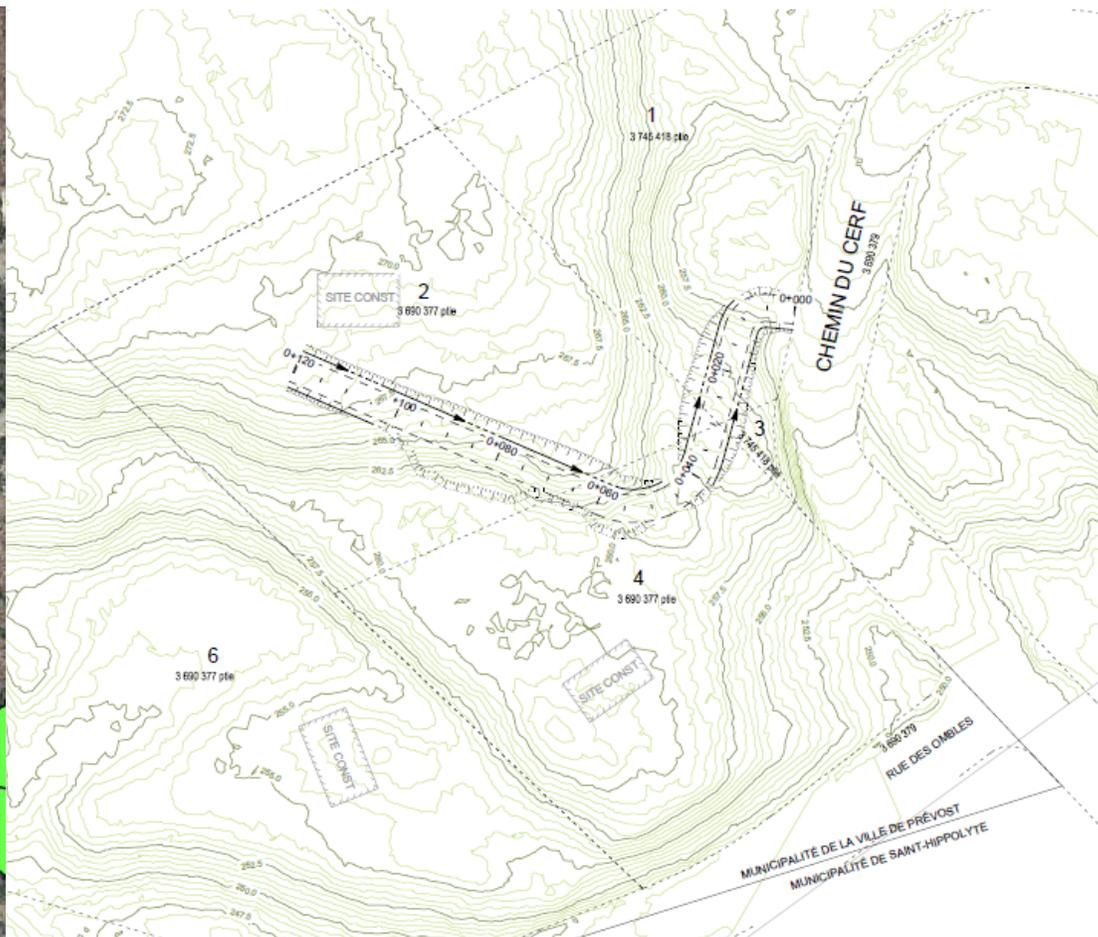
Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

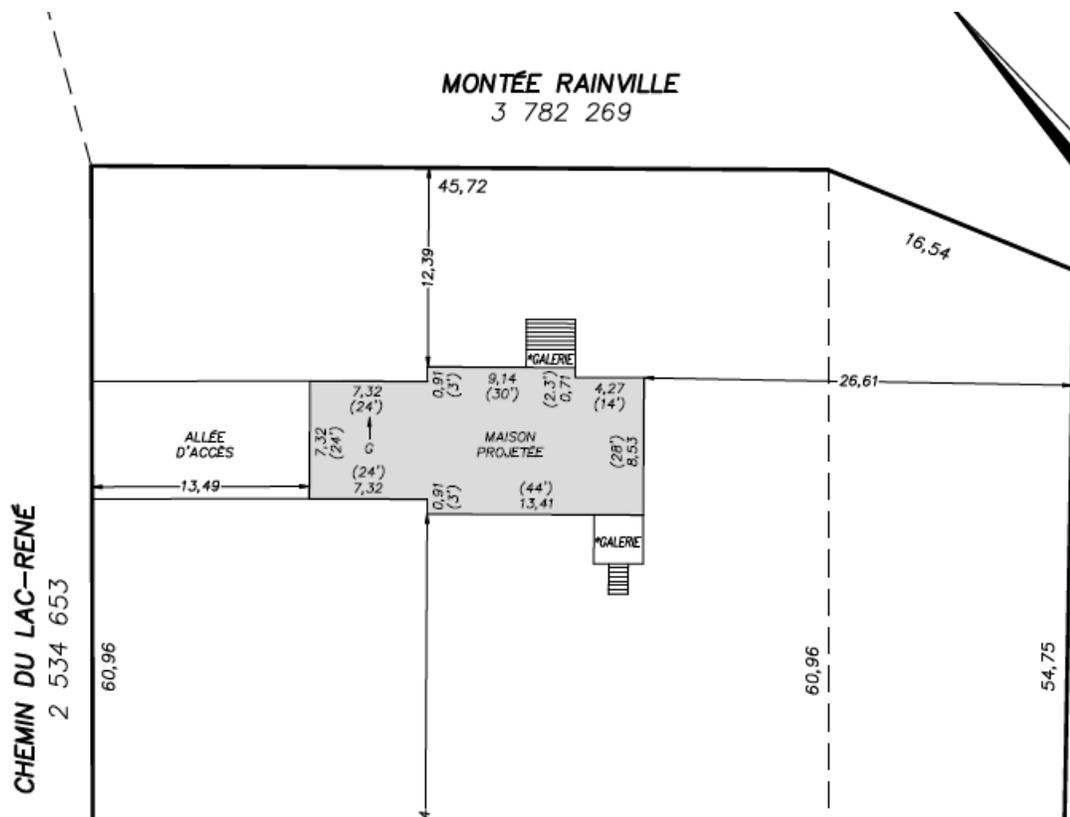
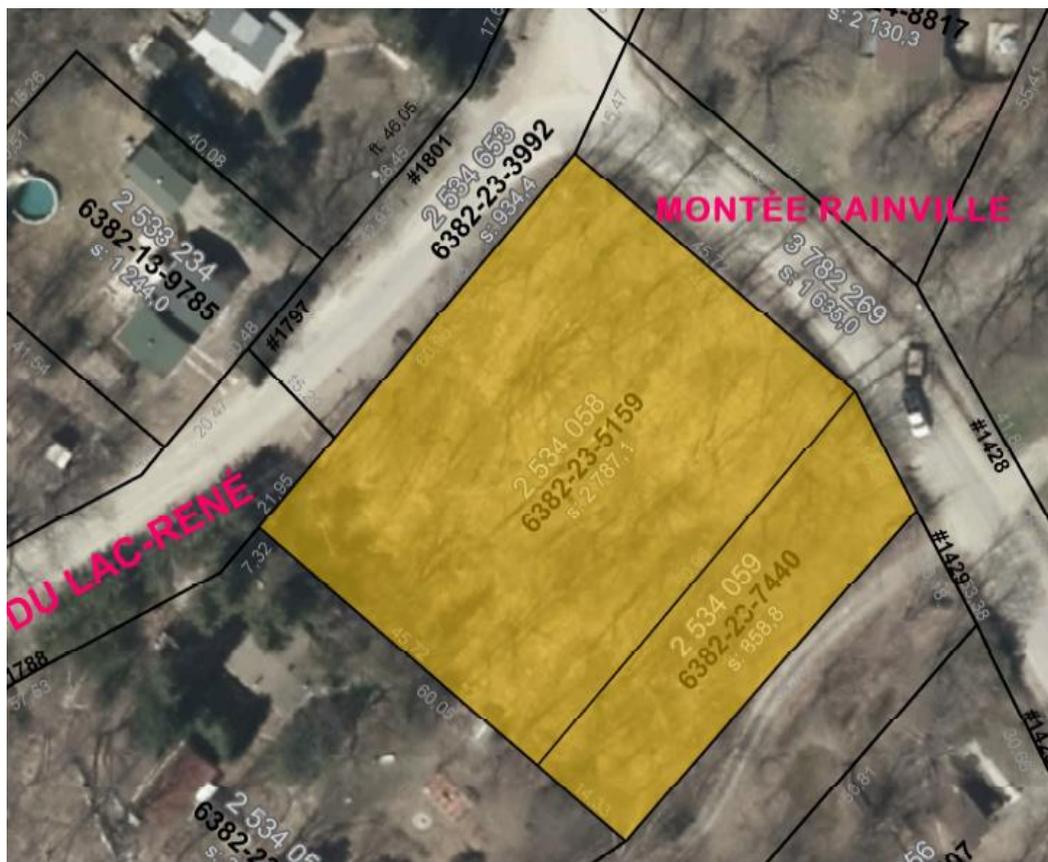
# Gestion de l'urbanisme

**10.3** Demande de dérogation mineure numéro DM-2022-0082 visant l'entrée charretière pour une nouvelle habitation résidentielle – propriété sise sur le lot vacant situé sur le chemin du Cerf à Saint-Hippolyte (lot 6 426 478 du cadastre du Québec) (lot situé au nord-est de la propriété sise au 1287, rue Jean-Guy)



# Gestion de l'urbanisme

**10.4** Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-0001 visant l'entrée charretière située en cour avant secondaire (chemin du Lac-René) pour une nouvelle habitation résidentielle – Propriété sise sur le lot vacant situé sur la montée Rainville (lot 6 549 570 du cadastre du Québec) (lot vacant situé au nord du 1429, montée Rainville)





Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

## 13.1 Programme « JeRénovÉco » - Signification d'intérêt à Écohabitation

Participer au programme JeRénovÉco : un processus simple



**1. Déterminer si votre habitation est admissible - cliquez ici !**



**2. Choisir un entrepreneur accrédité par Écohabitation**



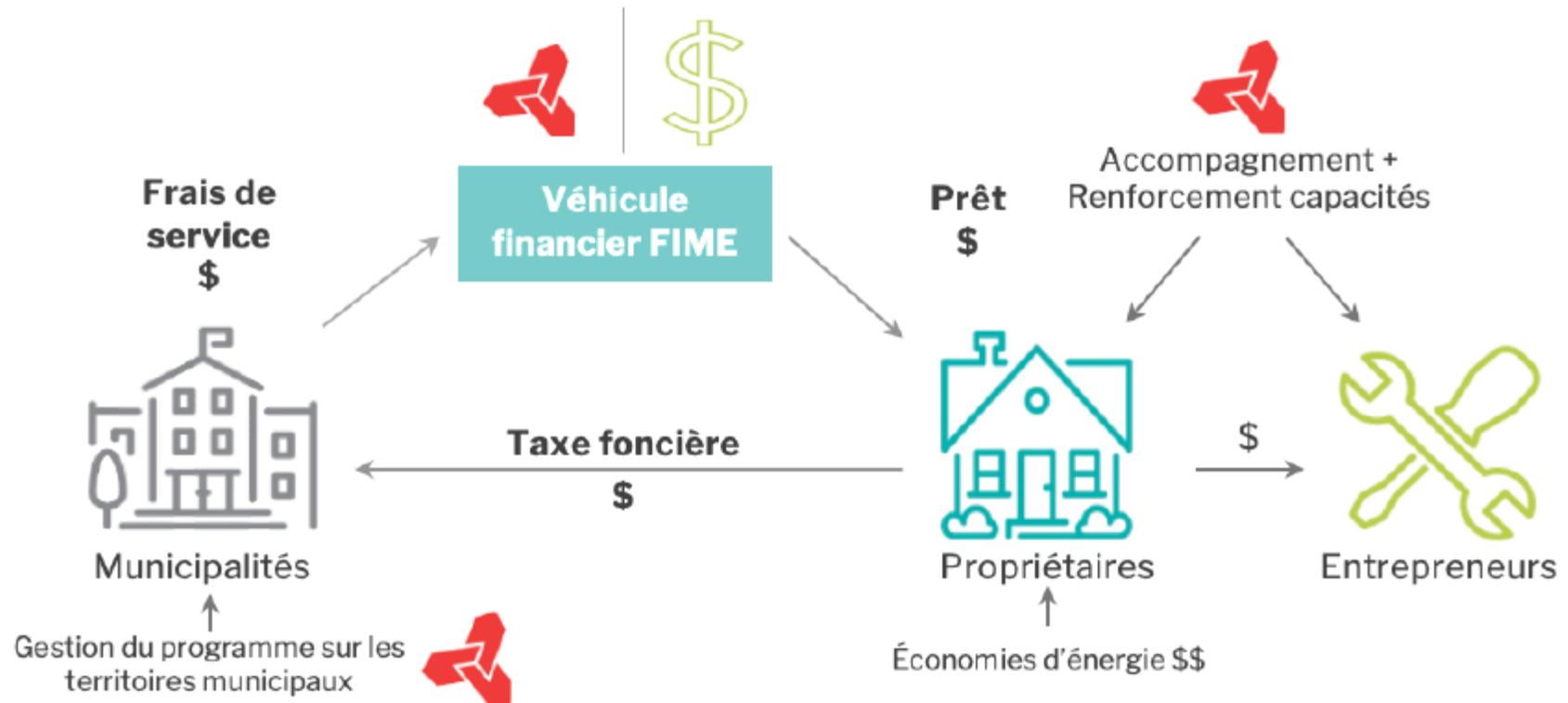
**3. Finaliser les travaux**



**4. Rembourser le financement à travers les taxes municipales**

## 13.1 Programme « JeRénovÉco » - Signification d'intérêt à Écohabitation

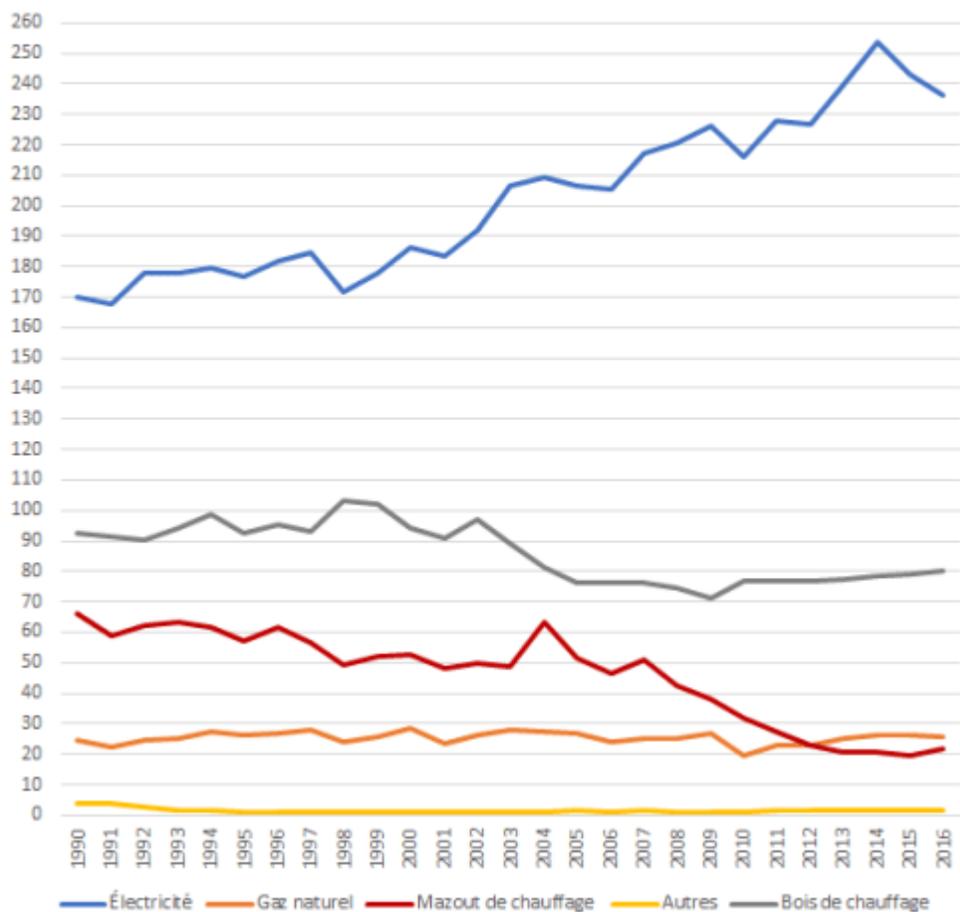
# La réponse JeRénovÉco



**Graphique 1**

Secteur résidentiel

Consommation d'énergie par source d'énergie (PJ)

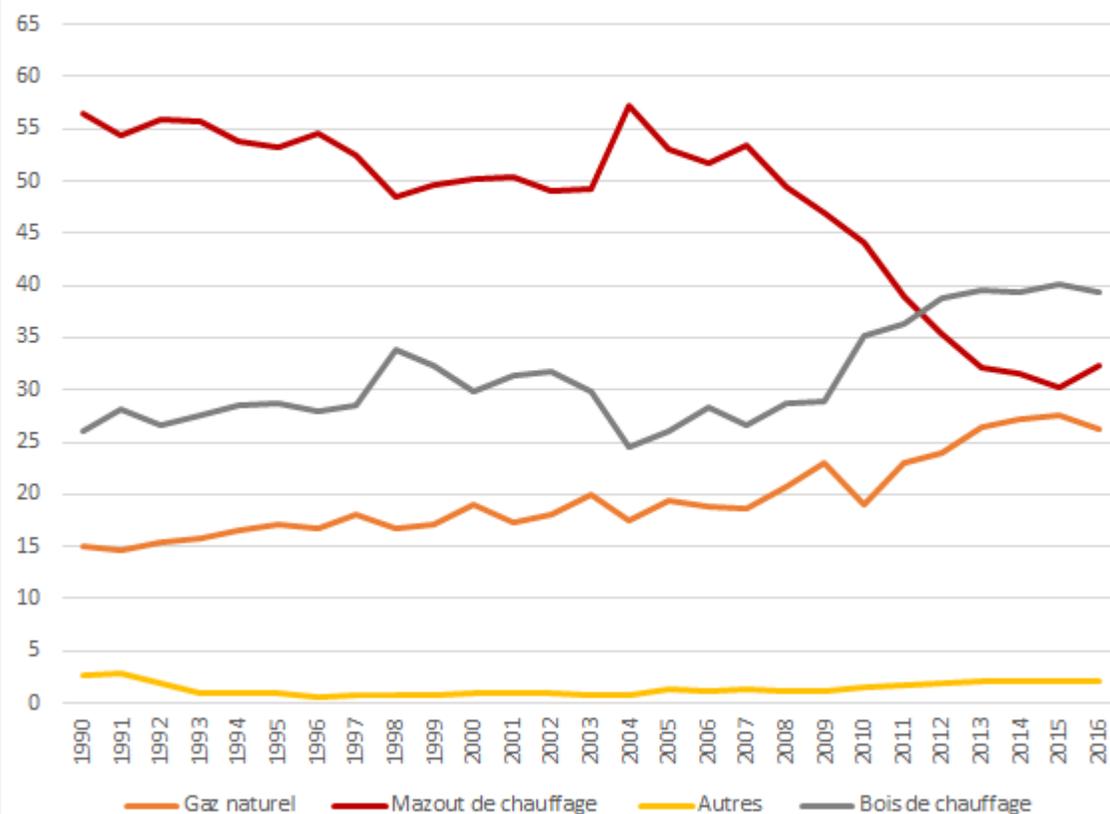


**Graphique 2**

Secteur résidentiel

Émissions de GES par source d'énergie (Mt éq CO<sub>2</sub>)

Part (%)



# Les économies - conversion mazout

	Tarif	\$/an	Économies d'énergie	Économies de coûts	
	Hydro-Québec		%	\$/an	%
<b>Fournaise 100% Mazout (80%)</b>	D	2495	-	-	-
Fournaise 100% électrique	D	2413	14%	82	3%
Fournaise électrique + Biénergie Mazout	DT	1834	11%	661	26%
Thermopompe basse température + Biénergie Mazout	DT	1538	28%	957	38%
Thermopompe basse température + appoint électrique	D	1695	37%	800	32%
	D + Opt. Crédit hiv <sup>1</sup>	1695 à 1575		800 à 920	32% à 37%
	Flex D <sup>1</sup>	1742 à 1578		753 à 917	30% à 37%
Thermopompe basse température + accumulateur	Flex D	1468		1027	41%

- Basé sur une maison de 159 m<sup>2</sup> (1710 pi<sup>2</sup>), 3 occupants, 1 étage + sous-sol, sans climatisation
- Chauffe-eau électrique pour tous les scénarios
- <sup>1</sup> Estimations basées sur un effort de 0 à 60% d'économies de la part des occupants
- Redevances + taxes incluses



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

Prochaine séance du conseil municipal

**Lundi 13 mars 2023 à 19 h 30**

Bonne fin de soirée !